

# REUNION DU 6 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal le : Le 29 juin 2018**

**Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, M. FREULON, M. BOURGEAU, Mme PLANCHENAULT, M. BARBOT Henri, Mme BRUNET, M. MEIGNAN.**

**Absents excusés : Mme ALLARD, Mme PITON, Mme LOUIS-FRANÇOIS, M. BARBOT Pierrick, M. STEPNIEWSKI.**

**Secrétaire de séance : M. LETHIELLEUX**

*Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.*

## COMMUNE

### COMMISSIONS

#### VIE ASSOCIATIVE

##### a) **OCTOBRE ROSE :**

Mme FOUCHER Maire Adjoint, présente au Conseil le programme de la journée solidaire, arrêté par les associations. La prochaine réunion est fixée le 5 septembre à 20h15.

##### b) **CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE :**

M. MEIGNAN Conseiller Municipal, informe le Conseil :

- que la demande de mise à disposition d'un piquet d'honneur pour la cérémonie n'a pas été accordée par le 6<sup>ème</sup> régiment du Génie d'Angers,
- que M. STEPNIEWSKI va travailler avec l'association « L'Ivre de lectures » pour l'organisation de la cérémonie.

#### ENVIRONNEMENT

##### a) **PLAN LOCAL D'URBANISME** Reprise des travaux de révision

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, informe le Conseil que la Commission se réunira le 24 septembre à 16h30

##### b) **« POULAILLER »** Le Collectif 100 noms propose une nouvelle convention

M. FOULONNEAU Maire Adjoint expose au Conseil que le collectif souhaite déménager le poulailler sur le terrain entre le logement communal et l'Espace Gilbert et Suzanne Bontemps.

Vu les travaux projetés sur le bâtiment de la Maire, le Conseil accepte que le poulailler soit déplacé après concertation avec les services techniques. Une évaluation sera réalisée dans un an.

##### c) **« SERVICE ASSAINISSEMENT »**

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, informe le Conseil que le service de la Communauté a pris acte des travaux de sécurité à réaliser en urgence à la station d'épuration.

#### VIVRE ENSEMBLE

##### a) **LIRE ET FAIRE LIRE année scolaire 2018/2019**

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint, informe le Conseil que Mme PUAUD et Mme BRUNET accueilleront les élèves lecteurs de Lire et faire lire, les mardis de 12h45 à 13h, au cours de l'année scolaire 2018-2019.

## **b) INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR DANS LE JARDIN DE L'ECOLE**

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SICTOM Loir et Sarthe accompagne les structures de restauration collective dans la gestion de leurs biodéchets. Il propose de mettre une aire de compostage à disposition de la cantine scolaire et du jardin de l'Ecole, avec pour objectif la valorisation sur site du compost obtenu.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention devant intervenir à cet effet avec le SICTOM.

## **c) CONSEIL D'ECOLE**

M. LETHIELLEUX Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 25 juin 2018. Il précise que suite au Conseil d'école, une enquête a été réalisée par les Parents d'élèves auprès des familles afin de connaître les besoins d'horaires d'accueil de la garderie périscolaire.

## BATIMENTS

### **a) STUDIO 6 bis PLACE DE LA MAIRIE**

M. FREULON Maire Adjoint informe le Conseil que M. DELEPINE a prévenu la Mairie qu'il libérerait le logement à la fin du mois d'août.

### **b) DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE AVANT TRAVAUX**

M. FREULON Maire Adjoint propose un DOODLE afin de connaître les disponibilités des conseillers au mois de juillet, pour le déménagement des archives.

## CCAS

### **a) PLAN DE GESTION DE CANICULE**

Le Plan a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

### **b) RETOUR COMMISSION SOCIALE**

Mme PLANCHENAULT Conseillère Municipale informe le Conseil sur les prochaines actions du CCAS et donne un compte rendu de la Commission sociale de la Communauté de Communes.

### **c) SOLIPASS**

Mme PLANCHENAULT Conseillère Municipale donne un compte rendu de l'Assemblée Générale.

## **DELIBERATIONS**

---

### **1- REPRISE DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET PRINCIPAL**

Vu la délibération du 21 septembre 2017 du Conseil de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou décidant de la prise de compétence assainissement collectif ;

Vu la délibération du 3 novembre 2017 du Conseil Municipal concernant le transfert de la Compétence Assainissement à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL/BI/2017-80 du 20 novembre 2017 concernant les modifications statutaires de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

De ce fait, les budgets annexes assainissement des communes doivent être clôturés et les résultats repris.

Considérant les éléments suivants du compte administratif 2017 :

#### Section Fonctionnement

Dépenses : 33 276.87 €

Recettes : 63 583.64 €

Résultat de l'exercice : 30 306.77 €

Résultat antérieur de l'exercice : 12 905.88 €

Excédent de clôture : 43 212.65 €

### Section Investissement

Dépenses : 12 085.90 €  
Recettes : 47 188.34 €  
Résultat de l'exercice : 35 102.44 €  
Résultat antérieur de l'exercice : 10 927.21 €  
Résultat de clôture : 46 029.65 €  
Restes à réaliser : 20 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de transférer les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement constatés ci-dessus au budget principal de la commune comme suit :

Résultat d'investissement reporté (R001) : 46 029.65 €  
Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 43 212.65 €

## **2- PERSONNEL**

### **a) PLANING des agents intervenants au service scolaire**

M. le Maire expose les emplois du temps.

AGENT D'ANIMATION annualisé 19,60/35<sup>ème</sup> et heures complémentaires

Les journées d'école :

- Garderie de 7h15 à 8h45 et de 16h15 à 18h45

(en réponse à la demande des parents d'élèves, elle ouvrira 15 mn plus tôt le matin et sera fermée 15 mn plus tard le soir, ces quarts d'heure en plus seront payés en heures complémentaires)

- Classe GS / CP de 8h45 à 10h
- Cantine de 12h à 13h30.

ATSEM annualisé 22,74/35<sup>ème</sup>

Les journées d'école :

- Classe maternelle de 8h45 à 12 h et de 13h30 à 16h15
- Ménage des locaux de 16h15 à 17h30.

AGENT CANTINE annualisé 33/35<sup>ème</sup>

Semaine scolaire :

- Cantine : de 8h30 à 13h30 et de 14h15 à 16h15 (lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
- Ménage Ecole : de 16h15 à 17h45 (lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
- Préparation cantine & Ménage : de 8h à 13h (mercredi)

Hors période scolaire :

- Ménage divers et préparation cantine : 111h réparties sur 11 semaines.

AGENT D'ENTRETIEN annualisé 17/35<sup>ème</sup>

Semaine scolaire :

- Cantine : de 12h à 13h30 (lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
- Ménage Ecole : de 16h15 à 17h15 (Lundi-Jeudi)
- Ménage Ecole : de 16h15 à 18h15 (Mardi-Vendredi)
- Ménage Mairie, salle des fêtes et salle de sport : 6 h50 /semaine

Hors période scolaire :

- Ménage Mairie, salle des fêtes et salle de sport : 114,5 h réparties sur 11 semaines.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré arrête les emplois du temps ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## **b) DESIGNER UN ASSISTANT DE PREVENTION**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, M CHOISY Germain, Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est nommé Assistant de Prévention conformément à l'article 4 du décret n°85-603. Il sera chargé d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

### **3- PIZZA LOL demande l'électricité et le coût**

Considérant que M. PANCELOT Laurent souhaite stationner son camion à pizza, tous les samedis de 17h30 à 21h30 sur la Place de la Mairie et utiliser l'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. PANCELOT à stationner les samedis Place de la Mairie et à utiliser l'électricité ;
- décide de fixer un droit de stationnement pour les camions de restauration ambulante avec un tarif forfaitaire de 10 € par mois.

### **4- DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

#### **18 rue du Port-Joret**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 1011 et 840, sises 18 rue du Port-Joret.

#### **3 ruelle Jean Poisson**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 1040 et 851 sises 3 ruelle Jean Poisson.

## **INFORMATIONS**

---

> **PAROISSE SAINTE CLAIRE** Indiquer les messes à Juvardeil sur le site de la Mairie

M. BARBOT Henri, Conseiller municipal propose que le calendrier des messes célébrées sur la commune soit indiqué sur le site de la Mairie. Le Conseil accepte la proposition sous réserve de l'avis du Juriste de l'Association des Maires.

> **BUDGET PRIMITIF FPIC 15 000 € Notification répartition 13 676 € - 1 324 €**

M. le Maire informe le Conseil que le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC s'élève à 13 676 € pour la commune.

<b>CCVHA</b>
--------------

## **COMMISSIONS**

---

### **1- PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS**

M. Le Maire donne un compte rendu de la réunion de la commission « Projet de territoire »

M. MEIGNAN Conseiller municipal donne un compte rendu de la commission « Communication »

M. FREULON Maire adjoint et M. MEIGNAN Conseiller Municipal donnent un compte rendu de la commission « Aménagement du territoire, habitat, OPAH »

M. FOULONNEAU Maire adjoint donne un compte rendu de la commission « Eau potable, Assainissement, SPANC et Assainissement collectif »

M. LETHIELLEUX Maire adjoint donne un compte rendu de la commission «Petite enfance, Jeunesse, Sport, informatique scolaire »

Mme BRUNET Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion de la Commission « Culture, Bibliothèques »

### **2- COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. FOULONNEAU Maire adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 25 Juin dernier.

---

## **DELIBERATIONS**

---

### **1- CLETC du 25 avril et 20 juin Reprise des Sentiers de randonnées**

Vu le Code Général de Collectivité territoriales ;

CONSIDERANT le rapport de la CLETC du 20 Juin 2018 portant sur les sentiers de randonnées et les Comices agricoles.

ENTENDU l'exposé de M. FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint, rapporteur ;

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents prend acte du rapport de la CLETC portant sur les sentiers de randonnées et les Comices agricoles.

### **2- CONVENTION CADRE pour la réalisation de prestations de services et convention annexe**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, expose au Conseil, que la convention cadre fixe les règles générales applicables à la réalisation des prestations de service qui seront confiées par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou à la Commune.

Chaque catégorie de prestations de service confiée à la Commune donnera lieu à la conclusion d'une convention-annexe à la présente convention-cadre qui détaillera les prestations confiées.

Considérant qu'une Communauté de communes peut confier par convention à une de ses communes membres la gestion de certains équipements relevant de ses attributions sur le territoire de cette commune et ce, sans qu'il en résulte un transfert de compétence.

Considérant que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, qui ne dispose pas sur site du matériel et du personnel nécessaire à la gestion de tous ses équipements, entend faire, usage de cette faculté pour confier certaines prestations de service à ses communes membres dans le souci d'une organisation optimale des services et pour éviter les recrutements en doublon.

Considérant que les Communes souhaitent conserver des services de proximité et une capacité d'intervention au plus près de leurs administrés. Qu'elles ont donc conservé des effectifs en mesure de prendre en charge certaines prestations de service au bénéfice de la Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes de la convention cadre,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QUARTIER DE LA POITEVINIERE MARCHE JUGE LOT 1 VOIRIE**

M. FOULONNEAU Maire Adjoint propose au Conseil de réaliser 70 m<sup>2</sup> de couche de roulement en plus. Le Conseil accepte les travaux supplémentaires qui s'élèvent à 1 134 € TTC.

### **LA VIGROUSIERE**

M. BARBOT Henri, demande si les chalets ont été démontés.

Avec la végétation, il n'est pas possible de vérifier de la voie publique, par conséquent un rendez-vous sur site doit être pris avec M. VAN DER WEIJDEN. Les constatations devront être communiquées à M. PAVION délégué du Procureur de la République.

### **TERRAIN FACE A L'ECOLE**

M. Le Maire informe le Conseil, qu'une agence immobilière a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, ayant pour projet la division en 2 lots de la parcelle cadastrée section E n° 776. Il précise que l'agence a été informée de l'existence du droit de préemption urbain.

### **RETROSPECTIVE SUR LES MANIFESTATIONS DU MOIS DE JUIN**